

Procès verbal Conseil d'Etablissement Du mardi 28 mai 2008

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du 18 mai 2008.

Présents : 17/19

Votants : 14

Membre excusé : Mme DUBOC Sandra, NDIONG Hamedine, Représentant des Personnels Administratifs et de Service

Le quorum fixé à 10 est atteint

(cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

Ordre du jour :

1/ Approbation du Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 5 février 08 : *vote*

2/ Calendrier de la fin de l'année scolaire : *information*

3/ Préparation de la rentrée 2008-2009 :

- Modification des enseignements au Primaire
- Modification des horaires au secondaire
- Structure pédagogique pour la rentrée
- Décision Budgétaire Modificative n°2
- Projet d'Etablissement

4/ Préparation de la rentrée 2009-2010

- Carte des emplois (professeurs expatriés)
- Frais de scolarité

5/ Questions diverses à déposer au secrétariat du Proviseur le 26/05/08, avant 17h.

La Secrétaire de séance

Nathalie CUNISSE

Le Président

Yvan SCHMITT

Monsieur SCHMITT, président du Conseil d'établissement ouvre la séance du conseil à 17 h 10. par le premier point à l'ordre du jour

1. Procès verbal du Conseil d'établissement du 05 février 2008

Monsieur le Proviseur demande si tous les membres du conseil ont bien reçu le compte rendu et demande son approbation.

Le procès verbal est soumis au vote des membres du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le Conseil d'établissement adopte à l'unanimité le procès verbal du 05 février 2008

2. Calendrier de la fin d'année scolaire : information

Monsieur le Proviseur, fait une présentation du calendrier de fin d'année. Il rappelle que l'établissement n'est fermé que trois jours (17, 18 et 19 juin). C'est la forme la plus restreinte possible. Les élèves de primaire et de collège reprendront les cours le dimanche 22 juin. Pour les premiers avec un emploi du temps normal, pour les seconds avec des emplois du temps aménagés par demi-journée. La fin des cours aura lieu pour tous le jeudi 26 juin après la classe.

Les parents d'élèves s'étonnent de l'absence des élèves de seconde dans ce calendrier. Monsieur le Proviseur dit que faire revenir ces élèves, c'est s'exposer à un absentéisme très important. Les parents d'élèves demandent si ce décompte de jours est contenu dans les 173 journées de travail initialement prévues. Monsieur le Proviseur répond que ce n'est pas possible, il faudrait, pour y parvenir, changer la date des examens.

3. Préparation de la rentrée 2008-2009

- **Modification des horaires en primaire**

Madame Le Bras, Directrice de l'Ecole Primaire, explique que les enfants de primaire, suite aux nouveaux programmes de l'Education nationale, ne travailleront plus que 24 h/hebdo. Les deux heures libérés serviront à organiser du soutien pour les enfants en difficulté. Cela modifie donc les emplois du temps. Les élèves du cycle II travailleront le dimanche et le jeudi toute la journée. Les lundis, mardis, et mercredis après-midi seront vaqués. Seuls les enfants en soutien reviendront ponctuellement le mardi après-midi.

Pour les cycles III, en raison des deux heures supplémentaires prévues pour l'enseignement de l'anglais, les élèves travailleront deux heures en plus le mardi après-midi. Seront alors vaqués les lundis et mercredis après-midi. Ces deux demi-journées permettront aux enfants des deux cycles qui souhaitent faire de l'arabe de revenir au lycée. Tous les cours du matin se termineront à midi.

Les parents d'élèves demandent si faire revenir des enfants en soutien sur des après-midi vaqués ne sera pas ressenti comme une punition. Madame Le Bras explique que les ateliers de soutien seront travaillés autrement. Ils prendront la forme d'activité d'arts plastiques, de sport, de théâtre.

Les parents s'étonnent que les cours d'arabe deviennent hors temps scolaire, demandent s'ils feront encore partie des compétences du livret scolaire et craignent qu'il y ait moins d'enfants motivés puisque la matière devient optionnelle. Monsieur le Proviseur répond que l'arabe reste une matière enseignée par le lycée et fera donc partie du livret. Madame la Directrice explique que suite aux deux années de fonctionnement des cours de langues, une réunion des différents partenaires a donné lieu à cette nouvelle organisation. La Direction attend plutôt une augmentation du nombre des enfants pour les cours d'arabe (actuellement, avec le système de choix, les parents optent pour les cours d'anglais pour ne pas provoquer de retard en anglais). Madame la Directrice précise que les classes de ces cours ne pourront pas accueillir plus de 18 élèves.

- **Modifications des horaires en secondaire**

Monsieur le Proviseur propose de nouveaux horaires pour le second degré, il explique la nécessité de création d'un interclasse de 5 minutes à 9h, 11h et 15h30 pour permettre les déplacements des élèves entre le collège et le lycée. Ces horaires doivent tenir compte de plusieurs contraintes, entre autres celle des entrées et des sorties du premier degré.

Les parents d'élèves demandent si ce nouveau système a tenu compte des déplacements des parents vers d'autres écoles. Madame la Directrice dit qu'elle a travaillé ce matin avec les écoles partenaires et que leurs horaires seront revus également.

Les enseignants demandent si l'on ne peut pas prévoir dans l'emploi du temps des salles plus proches les unes des autres comme pour les fins de matinée et les fins d'après-midi. Monsieur le Proviseur explique que cela n'est possible que lorsqu'il y a moins d'élèves dans l'établissement et donc moins de salles utilisées. Et que rien n'est figé. Il demande le vote du conseil

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	12	0	1

Le conseil d'établissement valide ces nouveaux horaires

Monsieur le Proviseur informe le conseil que les enseignants d'EPS ne souhaitent pas reconduire le début de leurs cours le matin à 7 h, de nouveaux horaires sont prévus plutôt en fin d'après-midi (16 h 30 – 18 h 30) et une harmonisation des exigences sportives sera effectuée en fonction des saisons.

Les élèves demandent que dans les emplois du temps de l'an prochain, il y ait aussi une harmonisation du nombre d'heures de cours dans les journées. Monsieur le Proviseur dit qu'il comprend cette demande et qu'il va essayer, mais que c'est très difficile étant donné toutes les contraintes de gestion dont il faut tenir compte pour construire les emplois du temps.

- **Structure pédagogique pour la rentrée**

Monsieur le Proviseur présente la structure pour l'an prochain.

Deux classes en maternelle

Deux CP

Deux CE1 et demi

Deux CE2 et demi

Deux CM1 et demi

Deux CM2 et demi

Puis trois classes par niveau de la 6^e à la Terminale

Les parents d'élèves demandent si l'on est encore sur un modèle cylindrique ? Monsieur le Proviseur répond que ce système est quasi cylindrique sauf en maternelle. Les parents s'informent de l'ouverture des tests, et demandent si le choix des fratries est prioritaire, si l'ancienneté sur la liste d'attente donne des avantages ? Madame la Directrice répond que les tests sont ouverts dans presque tous les niveaux jusqu'en première. Que les frères et sœurs sont prioritaires à réussite égale de compétences, qu'il n'y a pas d'ancienneté dans les listes d'attente, ni dans les années d'inscription aux tests.

Monsieur le Proviseur explique que l'effectif prévu pour l'établissement pour la rentrée est donc de 799 élèves. La classe de 1 S est prévue avec un effectif avoisinant 30 élèves, des systèmes de dédoublement seront mis en place. Afin de faciliter l'organisation des emplois du temps, une salle supplémentaire sera installée cet été. Il s'agira d'une structure provisoire qui sera installée, soit dans le prolongement du lycée, soit dans la cour du primaire.

- **Projet d'établissement**

Monsieur le Proviseur dit qu'un nouveau projet d'établissement sera rédigé à la rentrée.

Il attendra l'arrivée des nouveaux enseignants, afin de leur permettre de s'y impliquer.

Il indique ensuite que Monsieur COLIN, professeur d'Education Physique et Sportive, passe à temps complet, 20 h, à partir du premier septembre. Monsieur le Proviseur demande le vote du Conseil d'établissement pour ce changement qui nécessite une modification de la quotité horaire de l'intéressé.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le Conseil d'établissement valide cette demande à l'unanimité

4. Préparation de la rentrée 2009-2010

- **Carte des emplois**

Monsieur le Proviseur demande la reconduction du poste d'expatrié en mathématiques, et la création d'un poste d'expatrié en histoire géographie. Il s'agit de la seule discipline (avec l'espagnol) où il n'y a pas de professeur expatrié.

Les enseignants demandent quelles sont les chances d'obtenir ce deuxième poste. Monsieur le proviseur répond que cela dépend de la carte des emplois de l'AEFE, qu'il n'y a pas de garantie, mais qu'il a des arguments à présenter (coordination de l'équipe, difficultés cette année à recruter un titulaire).

Les enseignants demandent où en est la résidentialisation de Monsieur COLLIN ? Le Proviseur répond que l'augmentation des heures de M. COLLIN et la constitution d'un service à temps complet pourraient aller dans le sens d'une réponse positive à cette attente.

Le proviseur sollicite le vote du conseil d'établissement pour la demande des deux postes d'expatriés

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le conseil valide cette demande à l'unanimité

Monsieur le Proviseur informe le Conseil d'établissement des changements au sein de l'équipe de Direction pour la rentrée : M. EKLO succédera à M. BOUDON sur le poste d'Intendant, et M. KEMEL succédera à de M. ADAM DE VILLIERS sur le poste de Proviseur adjoint. Il s'agira concernant M KEMEL d'une création de poste d'expatrié (poste de CPE faisant fonction de Proviseur adjoint).

- **Frais de scolarité**

Monsieur le Proviseur expose la proposition d'augmentation de tarif des frais de scolarité pour la rentrée 2009. Le taux d'inflation par année se situe autour de 8,5 %, à cela l'établissement ajoute 1% pour la création éventuelle de nouveaux emplois. L'augmentation proposée se situe donc autour de 9,5 %. Cette augmentation ne donne pas de recette en plus à l'établissement. L'augmentation des frais de première inscription de 50 000 ouguiyas à 100 000 est mise en place afin de dégager des recettes nouvelles en vue du projet d'extension, cette augmentation sera supportée par les nouveaux arrivants qui bénéficieront en principe des nouvelles infrastructures du lycée.

Les parents d'élèves demandent où en est la construction du lycée. Monsieur le Proviseur répond que le travail de cette année a été de rendre possible juridiquement l'utilisation des terrains (la procédure de remise en dotation des terrains a été engagée) et de préparer les statuts de la Fondation qui sera mise en place. Une étude de réalisation sera lancée en septembre. Le travail de la fondation qui sera mise en place permettra d'établir un plan de financement.

Monsieur le Proviseur demande le vote par le Conseil d'établissement de l'augmentation des frais de scolarité.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	8	1	4

5. Questions diverses

Monsieur Boudon intervient sur une question posée en début d'année par les agents de service, qui souhaitaient que l'établissement prenne en charge les frais médicaux de leur conjoint et de leurs enfants, ce qui est impossible. Monsieur Boudon a interrogé la Caisse Mauritanienne d'Assurance Maladie, qui à ce jour n'a toujours pas donné de réponse. Les parents proposent qu'une étude soit faite par une entreprise privée, d'autres pensent que ce sera encore trop cher.

Monsieur le Proviseur salue le départ de Messieurs. DUVAL, professeur d'Histoire Géographie, ADAM DE VILLIERS, Proviseur adjoint et BOUDON Gestionnaire-Comptable, tous membres du Conseil d'établissement.

La séance est levée à 18 h 50.